

Les Plus Beaux Villages de Wallonie DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appellation « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » est une marque déposée que seules les Communes ou Associations locales reçoivent le droit d'utiliser suite à une décision d'octroi de l'Assemblée Générale de notre association.

Le présent document définit l'ensemble des éléments devant figurer dans le dossier de candidature au label « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » :

- 1. Identification
- 2. Etat des lieux
- 3. Développement et réflexions

Préalablement à l'évaluation de la candidature, une participation aux **frais d'expertise** de 250€ est demandée. Cette contribution sera versée au plus tard le jour du dépôt de la candidature.





1. IDENTIFICATION

•	Village candidat
•	Administration Communale
•	Adresse
•	Personne de contact
•	Tél. :
•	Courriel:
•	Bourgmestre
•	Candidature introduite par le Conseil communal en date du
•	Motivation de l'Administration communale

2. ETAT DES LIEUX

La présentation sera accompagnée de documents photographiques et cartographiques (localisation, plan de secteur, cadastre...) ainsi que de références bibliographiques.

2.1 Présentation générale

- Situation et caractéristiques ;
- Données démographiques ;
- Aperçu historique.

2.2 Qualités territoriales

2.2.1 Qualités paysagères

- Paysage et silhouette villageoise, panoramas;
- Typicités topographique et hydrographique ;
- Patrimoine naturel.

2.2.2 Qualités urbanistiques

- Parcours et séquences urbanistiques ;
- Aménagements des espace-rues, places, entrées de village ;
- Outils de gestion du territoire et documents d'orientation.

2.2.3 Qualités architecturales et patrimoniales

- Biens classés, bâti traditionnel et monumental, petit patrimoine et éléments symboliques ;
- Éventuellement, bâtiments d'architecture contemporaine d'intérêt.

2.3 Qualités touristiques

2.3.1 Accueil

- Accessibilité d'un lieu d'accueil-information du public ;
- Lieux festifs aménagés, couverts ou en plein air ;
- Gestion de la circulation et organisation du stationnement.

2.3.2 Offre touristique

- Offre d'hébergements et de loisirs intégrée au village ;
- Offre de commerces, métiers d'arts ou d'artisans, produits et/ou marché du terroir ;
- Autres sites ou activités touristiques d'intérêt à proximité ;
- Fréquentation touristique.





2.3.3 Valorisation

- Panneaux d'information et signalétique directionnelle ;
- Équipements : mobilier et éclairage publics, confort du piéton, etc. ;
- Circuits et itinérance : promenades pédestres et équestres, circuits vélos, etc.

2.3.4. Promotion

- Outils d'information et supports de promotion (papier ou numérique).

2.3.5. Evénementiel

- Evènements ou manifestations à caractère permanent ou temporaire ;

2.3.6. <u>Dynamique socio-économique et culturelle</u>

- Vie associative et culturelle, école.

2.3.7 Folklore, coutumes, légendes et traditions

3. DEVELOPPEMENT ET REFLEXIONS

3.1. <u>Développement</u>

- Projets d'aménagements du village : espaces publics, PCDR, projets communaux, etc. ;
- Projets événementiels ou touristiques.

3.2 Analyse prospective

- Identification des équipements et services à améliorer ;
- Réflexions sur le développement futur du village.

Fait à		ما	
ıaııa	,	16	

Le Directeur Général

Le Bourgmestre